

## Procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 3 octobre 2015

Le Conseil d'administration de l'Association Bodhicharya France s'est réuni le 3 octobre à 10h heures à Lusse.  
Membres du Conseil présents : 11, 2 absents, 3 excusés.  
Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer sur l'ordre du jour proposé.

### Ordre du Jour:

#### 1er point : création d'un emploi salarié.

Le cadre légal est abordé, il n'existe pas de convention collective pour une association culturelle, elle est soumise au code du travail, de plus la question se pose si l'association est capable financièrement d'embaucher une salariée.

Est posée l'ambiguïté qu'un membre du CA, qui plus est la trésorière, puisse être embauchée par le CA, par conséquent, la nécessité d'avoir deux personnes distinctes pour assumer les fonctions de trésorière et d'intendante est abordée.

Le principe d'avoir recours à un emploi salarié pour assurer les tâches d'intendant(e) est voté à l'unanimité moins une abstention sous réserve que soient examinés préalablement les points suivants :

- définir clairement les besoins du centre desquels découleront des fonctions précises à accomplir et un nombre d'heures de travail à effectuer.
- définir une stratégie de fonctionnement du centre pour assurer des recettes suffisantes pour assurer cet emploi salarié; Lama propose deux options: rappeler la possibilité de venir faire des retraites en semaine ainsi que de développer la boutique de vente en ligne.
- Assurer un CDI a minima avec un salaire net de 600 euros qui pourra monter en puissance ensuite au moyen d'avenants au contrat après un essai d'une année qui permettra de s'assurer que l'équilibre budgétaire du centre est respecté.
- Afin d'être en accord avec la réglementation du travail, des renseignements complémentaires seront pris auprès de la DIRECCTE qui dépend du ministère du travail.

#### 2ème point : prévision des futurs travaux à effectuer dans le centre.

La mise en conformité du centre pour accueillir des personnes à mobilité réduite est obligatoire, elle a été programmée, l'étude a été faite, le dossier déposé en mairie, les travaux devront être réalisés au plus tard pour septembre 2018. La mise en place d'une commission travaux pour faire des propositions en ce sens a été évoquée.

#### 3ème point : redéfinir les statuts de l'association, création de deux associations ou non

La nécessité de contacter un juriste en droit associatif local afin d'avoir un écrit qui nous apporte une réponse apparaît clairement; affaire à suivre.

#### 4ème point : redéfinir les rôles des responsables des tcheulings.

Il est décidé que les responsables des tcheulings se réuniront pour échanger et résoudre entre eux les difficultés rencontrées, apporter des suggestions nouvelles pour améliorer le fonctionnement...une demie-heure avant chaque réunion du CA. Les responsables de tcheulings présents demandent d'accéder à la liste de leurs adhérents via le site Bodhicharya France afin de connaître leur état de cotisation pour en assurer le suivi et les éventuelles relances,

## Questions diverses:

Pour améliorer la qualité des enregistrements des enseignements dans les tcheulings une demande est faite d'acheter un appareil d'enregistrement de qualité. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Une demande est faite d'installer des toilettes à l'étage, dans l'actuelle salle de bains, disponibles pour les personnes logées dans le dortoir. Monsieur Gildas ROBO s'en chargera.

Une proposition pour se fournir en électricité "verte" est faite, après une étude approfondie une décision sera prise lors du prochain CA.

Le problème des membres qui réservent pour un week-end et qui ne se présentent pas ensuite est évoqué. Un courrier sera fait pour signifier que toute inscription pour être validée devra être accompagnée de son règlement et qu'en cas d'annulation au plus tard 48 h à l'avance le règlement sera conservé par le centre.

Le cas de membres de la Sangha qui sont trop éloignés du centre pour y venir au cours de l'année est évoqué, Lama rappelle que leur cotisation annuelle est fixée à 30 euros pour l'année.

La question de l'assurance des bénévoles qui interviennent sur le centre est évoquée, il faut vérifier ce point et souscrire une assurance le plus tôt possible le cas échéant.

Une demande est faite pour changer progressivement la batterie de casseroles de la cuisine du centre, là aussi une liste précise des besoins devra être faite.

Il est demandé aux différents membres du CA de réfléchir sur ces différents points avant la prochaine réunion du CA

La prochaine réunion du conseil d'administration est fixée au 12 décembre 2015 à 17h.

Le président lève ensuite la séance à 12h30, il est dressé le présent procès verbal,

Le président: Denis MANGIN

Le secrétaire: Philippe CHANONIER